

Département
de l'Essonne

Arrondissement d'Evry

DECISION DU PRESIDENT

N° DP 2024/052

Nomenclature préfecture :

Service :

Objet :

1.1 Marchés publics

Direction de l'Administration Générale et de la Commande Publique

Avenant n°1 au marché public 202304L02 « Maintenance préventive et curative des systèmes de sécurité incendie, désenfumages, extincteurs et des robinets d'incendie armés des bâtiments communautaires – Lot 2 : Extincteurs, robinets armés d'incendie », conclu avec la société 3 PROTECTION.

Le Président

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Versailles, sise au 56, Avenue St Cloud 78000 Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'agglomération Val d'Yerres Val de Seine, adressé à son Président, aux coordonnées figurant en entête de la présente décision, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Cette possibilité peut s'exercer par voie postale ou par voie électronique (Télérecours citoyens via le site www.telerecours.fr)

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Certifié exécutoire le : 21/03/2024

Conformément à la convention de dématérialisation Procédure Acte.

Le Président,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-10,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération n° 2020-014 du Conseil Communautaire du 5 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Président de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine,

VU la décision du bureau communautaire n° 2023-13 du 17 mars 2023 autorisant la signature des marchés publics de maintenance préventive et curative des systèmes de sécurité incendie, désenfumages, extincteurs et des robinets d'incendie armés des bâtiments communautaires,

CONSIDERANT la nécessité d'ajouter la mention de recours au catalogue du titulaire, pour toutes les fournitures hors BPU,

DECIDE

ARTICLE 1^{er} : **DE SIGNER** l'avenant n°1 au marché public 202304L02 relatif à la maintenance préventive et curative des systèmes de sécurité incendie, désenfumages, extincteurs et des robinets d'incendie armés des bâtiments communautaires, avec la société 3 PROTECTION, sise 41, rue de la Fontaine St Martin à S^T ANDRE LES VERGERS (10120).

ARTICLE 2 : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine.

ARTICLE 3 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à Madame la Préfète de l'Essonne et à Monsieur le Trésorier principal de Yerres.

Fait à Brunoy, le 19 MARS 2024



François Durovray

François DUROVRAY
Président de la Communauté d'Agglomération
Val d'Yerres Val de Seine
Président du Département de l'Essonne

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Avenant n.1 au marché public 202304L02 " Maintenance préventive et curative des systèmes de sécurité incendie, désenfumages, extincteurs et des robinets d'incendie armés des bâtiments communautaires - Lot 2 : Extincteurs, robinets armés d'incendie "; conclu avec la société 3 PROTECTION.

Date de transmission de l'acte : 19/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 19/03/2024

Numéro de l'acte : DP2024-052 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 091-200058477-20240319-DP2024-052-AU

Date de décision : 19/03/2024

Acte transmis par : Faïza BEN ACHOUR

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics